



OCS - DSM
Service de la santé numérique et
du réseau de soins
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

Concerne : Projet pilote de mise à disposition, pour les personnes en soins palliatifs, de matériel médical et de moyens auxiliaires nécessaires au maintien à domicile et non remboursés.

Une action du programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs 2020-2023
– Décembre 2025

Contexte

75% de la population souhaite finir sa vie chez elle le moment venu, seule 30% y arrive. Un des obstacles est d'ordre financier. Les coûts des prestations à charge des patients à domicile sont globalement plus élevés que lors d'une hospitalisation. L'équipement du domicile en matériel médical et en moyens auxiliaires est, par exemple, souvent à charge du patient.

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes en soins palliatifs qui souhaitent rester chez elles plutôt qu'à l'hôpital lorsqu'elles rencontrent des difficultés financières, le canton propose de financer tout ou partie des coûts à leur charge. Cela concerne l'équipement nécessaire au maintien à domicile (matériel médical et moyens auxiliaires) non pris en charge par les assurances (maladie et accident) ou par les prestations sociales (communales et cantonales).

Éligibilité

Pour être éligible, la personne doit :

- Avoir choisi d'être accompagné à domicile dans une démarche palliative, centrée sur la qualité de vie et le confort
- Être au bénéfice d'un accompagnement médical en soins palliatifs à domicile, et ce, quel que soit la maladie.
- Rencontrer des difficultés financières et ne pas être au bénéfice d'un autre financement pour l'équipement en moyens auxiliaires de son domicile.
- Être résident dans le canton de Genève.

Procédure

Elle comprend deux étapes :

L'évaluation au domicile de la personne concernée, des contraintes architecturales, du soutien familial et du recensement des moyens auxiliaires nécessaires. Cette évaluation est réalisée en principe par la société d'aide et de soins à domicile ou l'infirmière indépendante qui prend en charge le patient à son domicile.

L'évaluation financière de la personne concernée afin de pouvoir déterminer la participation du canton. Cette évaluation est réalisée par l'assistant(e) social(e) des partenaires suivants :

- Pour les personnes en oncologie : La Ligue contre le cancer : 022 322 13 33 – info@lgc.ch
- Pour les personnes suivies par l'IMAD : [Demande à faire sur l'application ASSOC en mentionnant Fonds cantonal soins palliatifs](#)
- Pour les autres personnes : SITEX : 0848 11 00 00 – info@sitexsa.ch

Mise à disposition des moyens auxiliaires

Ce projet pilote nécessite de fédérer plusieurs partenaires des domaines de la santé et du social qui s'engagent à fournir rapidement, selon des conventions et protocoles communs, l'ensemble des prestations nécessaires sur la base de tarifs conventionnés avec l'État. La personne éligible qui souhaite bénéficier de cette prestation doit adhérer au dispositif mis en place. Les moyens auxiliaires sont délivrés et gérés par un seul partenaire : La Fondation Foyer Handicap via le service des moyens auxiliaires

L'ensemble de la documentation liée à ce projet (tarifs conditions générales, processus global...) est disponible sur leur site Internet.

fh-moyensauxiliaires.ch



t : +41 22 794 52 54

moyensauxiliaires@foyer-handicap.ch

Pour tous autres renseignements concernant ce projet :

Norie Maturana

Conseillère scientifique
Office cantonal de la santé
Service de la santé numérique et du réseau de soins
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

Norie.maturana@etat.ge.ch